



... // LE LIEN

Bulletin de la **Fédération CGT de l'Education, de la Recherche et de la Culture**

Trimestriel 1 € - Novembre 2015 - N°185 www.ferc.cgt.fr



**Le dossier
51^e congrès confédéral
P. 11**

Combattre l'ignorance et l'obscurantisme

SOMMAIRE

P.3 / EDITORIAL

par Hervé Basire

P.4 / ACTUALITE

- . Les attentats à Paris
- . Manifestation du CNPEP
- . Action des AESH
- . IFREMER
- . MJC
- . Loi 1905
- . Situation au Lycée d'Hazebrouck
- . SCOP TI
- . Fusion des Universités et Comue

P.10 / PAROLE A...

. Dany Ranggeh de Vert Marine

P.11 / LE DOSSIER

. 51^e congrès confédéral

P.15 / VIE FEDERALE

- . Repères revendicatifs confédéraux
- . Formations syndicales
- . Rencontre avec la CGT-AFPA

P.18 / INTERNATIONAL

- . Iran et Turquie
- . Congrès de la CES

P.20 / RETRAITES

. Continuité de la vie syndicale



le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directeur de publication

Hervé Basire

n° CPPAP 0320 S 05498

Trimestriel 1 €

FERC - CGT Case 544

93515 Montreuil Cedex

Imprimerie Rivet Presse Édition





Les récents attentats de Paris sont survenus quelques semaines après ceux de Beyrouth, de Turquie ou celui de l'avion russe. Des collègues, des amis, des camarades de la

CGT comptent parmi les victimes à Paris. Notre solidarité est entière envers les victimes de tous ces attentats qui ont frappé indifféremment toutes les populations de toutes religions, origines ou nationalités.

Ce drame intervient dans un contexte de crise internationale avec de multiples interventions militaires (en Irak, en Libye, en Syrie, etc.) qui, loin d'instaurer la démocratie, ont généré un appauvrissement des populations avec des centaines de milliers de victimes et une impasse économique et sociale pour les peuples. C'est le terreau sur lequel le terrorisme se développe, poussant des populations entières sur le chemin de l'exil.

La CGT réaffirme ses valeurs de paix et de fraternité dans son combat pour le progrès social, la démocratie, la liberté, la laïcité, nécessaires au bien vivre ensemble. Elle refuse toute stigmatisation des étrangers et amalgame entre immigration et terrorisme. Il faut sortir d'urgence du pacte « d'austérité » pour financer un pacte de progrès, de démocratie sociale et de paix pour toutes les populations en respectant les droits fondamentaux d'accès à l'éducation, à la culture, à la santé et à l'emploi.

La CGT refuse que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés. C'est bien le combat pour la justice sociale et la démocratie qui fera reculer les guerres, le terrorisme, le fondamentalisme, la xénophobie, le racisme, l'obscurantisme et la régression.

La FERC mesure le rôle des personnels de l'Éducation, la Recherche et la Culture auprès des jeunes et de la population dans de telles situations. C'est pourquoi elle demande que les autorités leur apportent aide et soutien et rappelle à la raison celles et ceux qui seraient tentés de restreindre leurs droits.

Plus que jamais, la CGT appelle les salariés à refuser les reculs sociaux et se mobiliser pour les salaires, l'emploi, la réduction du temps de travail et l'amélioration des conditions de travail, la protection sociale, les services publics et les libertés syndicales.

« La CGT réaffirme ses valeurs de paix et de fraternité dans son combat pour le progrès social, la démocratie, la liberté, la laïcité, nécessaires au bien vivre ensemble »

Après le temps du recueillement, les rendez-vous revendicatifs et mobilisations programmés doivent avoir lieu en travaillant des modalités permettant d'assurer la sécurité des salariés.

Pas plus qu'il n'y a de trêve dans les attaques contre le monde du travail, il

n'y aura de trêve dans l'action syndicale pour le progrès social.

Nous serons avec les privés d'emploi le 5 décembre et nous défendrons aussi ce jour la Laïcité en fêtant l'anniversaire de la loi de 1905 consacrant la Séparation des Églises et de l'État.

Le 2 décembre nous appellerons à une journée nationale d'action organisée en territoire, ayant pour thème « NON à la violence sociale, OUI à l'efficacité économique, sociale et environnementale ».

Hervé BASIRE

secrétaire général

DERNIÈRE MINUTE : LES ATTENTATS À PARIS

Les seuls ennemis que nous ayons : l'ignorance et l'obscurantisme ! Face à la déferlante d'informations sur les media de masse et les réseaux sociaux, suite aux attaques terroristes concertées, le vendredi 13 novembre, à Paris, et la légitime émotion suscitée par la barbarie, il faut raison garder. En particulier pour déjouer les pièges tendus par ces fundamentalistes religieux (auto proclamés Etat Islamique en Irak et au Levant - Daech) et voir comment nous pouvons y répondre.

04

Le Lien - N° 185 - nov 2015

En premier lieu, ne nous laissons pas terroriser, la peur est une très mauvaise conseillère. A titre individuel et de façon rationnelle, on sait que la probabilité d'être victime d'un attentat est sans commune mesure avec le risque routier ! Pour autant, on roule quotidiennement ! Continuer à vivre comme avant est une réponse politique à ceux qui veulent semer la terreur ! A titre collectif, méfions-nous d'un remède qui serait pire que le mal, celui de sacrifier les libertés individuelles et collectives sur l'autel du sécuritaire. Les forces réactionnaires ont été promptes à réclamer un « patriot act » à la française¹ et la prolongation de « l'état d'urgence » dans la durée s'apparenterait à un changement de régime.

Ensuite, ne pas nourrir la bête immonde ! Daech veut nous entraîner dans une guerre civile ici, en réplique à la guerre là-bas. Leur recrutement de jeunes français issus à la fois de l'immigration et des quartiers populaires est facilité par la discrimination, l'échec scolaire et le chômage de masse. Cette jeunesse qui a pour seule alternative « le dealer ou l'imam », peut succomber aux mensonges des recruteurs salafistes. L'amalgame mortifère « tous les mêmes » qui stigmatise les musulmans alimente la stratégie de Daech. Seule l'intégration économique et sociale de ces jeunes

français peut éviter l'auto-radicalisation. Quant à la guerre là-bas, gardons-nous de la surenchère guerrière ! Qui peut croire que 60 000 fous de dieu peuvent prendre en otages 34 millions d'Irakiens et 23



millions de Syriens et tenir en échec toutes les armées du monde² ? Si la course à l'armement suffisait, ça se saurait ! Et quid des victimes civiles des bombardements ? La seule solution durable, c'est la transition démocratique, par des voies diplomatiques et sous l'égide de l'ONU !

Enfin, ne pas se laisser berner, c'est bien la culture qui est ciblée ! De Charlie, journal satirique, au Bataclan³, en passant par Palmyre ou le musée du Bardo à Tunis, toutes ces attaques se font au nom du combat contre « l'abomination de la perversion » selon ces intégristes. Paris ville Lumière, où se mélangent les peuples et les cultures, est une cible en soi (« assassiner les mécréants ») pour ces fanatiques qui prônent la

négaration du savoir. La société qu'ils veulent imposer n'est pas très éloignée de celle que nous avons connue avec les talibans qui avaient réduit l'Afghanistan à un islam obscurantiste avec des règles morales d'un autre âge et esclavagiste de la condition féminine. Ces islamistes radicaux prônent un régime basé sur une interprétation rigoureuse de la charia, même si leur lecture du Coran est rudimentaire !

L'ignorance étant l'instrument premier de l'asservissement, s'il est une bataille à mener, c'est bien la bataille des idées car c'est le savoir qui permet de briser les chaînes du despotisme et de l'obscurantisme.

En conclusion nous ferons nôtre l'engagement de Brahim El Mazned⁴ : « nous allons continuer notre combat contre les seuls ennemis que nous ayons : l'ignorance et l'obscurantisme ».

¹ Les Etats-Unis disposent d'une « prison hors la loi » à Guantanamo sur l'île de Cuba

² La coalition arabo-occidentale en Irak et en Syrie rassemble vingt-deux pays

³ Salle construite en 1864, monument historique

⁴ Directeur de Visa for music (d'Afrique et du Moyen Orient)

MOBILISATION EN FAVEUR DES PERSONNELS AESH *

Le 4 novembre 2015, FERC-CGT, SUD-Éducation, FNEC-FP-FO et FAEN ont organisé une journée nationale de mobilisation en faveur des personnels AESH. Plusieurs rassemblements ont été organisés le jour même (Rennes, Toulouse, Clermont-Ferrand...) ou les jours suivants (Perpignan, Dijon...). Localement, des sections syndicales de la FSU, du SE-UNSA, du SGEN-CFDT et de la CNT se sont jointes à l'action.

Ces personnels sont soit en contrats aidés (58 000 CUI budgétés en 2015, soit + 10 000 en un an !), soit en CDI (5 200) soit en CDD (22 800). En 2013, une « professionnalisation » était annoncée, aboutissant en fait à la création en 2014 de CDD et de CDI (à la place des contrats d'Assistant-e-s d'Éducation utilisés jusqu'à présent) ou encore à la création d'un diplôme spécifique (qui sera mis en place en décembre 2015). Cette problématique, issue de la loi sur le handicap de 2005, n'a donc pas trouvé une réponse à la hauteur car c'est un métier sous statut précaire qui a été créé, de plus avec un salaire très faible (recrutement au niveau V, beaucoup de temps partiels imposés...).

Les textes de 2014 ouvraient la possibilité aux personnels en CUI d'obtenir un CDD... pour peu que les budgets le permettent. Dans les faits, on se rend compte que des dizaines de milliers de personnels partent sans accéder au CDD, remplacés par d'autres CUI... Pour seule réponse, le ministère budgète 350 nouveaux CDD en 2015 et 350 en 2016... une goutte d'eau !

La FERC-CGT attend des actes forts pour permettre une véritable sortie de la précarité de ces personnels indispensables dans les écoles, collèges et lycées. Cela passe par leur titularisation dans le cadre d'un corps de la Fonction publique qu'il faudra créer. En attendant, elle continuera la lutte auprès des personnels.

* AESH : personnels qui accompagnent les élèves en situation de handicap.



TOUTE LA FERC CONTRE LA PRÉCARITÉ LE 5 DÉCEMBRE À PARIS

Contrairement aux idées reçues, la précarité est grande au sein de l'Éducation nationale, et dans l'Enseignement Supérieur ou dans la Recherche. Depuis 2001, l'expression Intellos précaires a été popularisée dans un essai d'Anne et Marine Rambach. Il rendait compte de ce Nouveau Prolétariat intellectuel (François Moureau) travaillant de manière précaire dans des domaines intellectuels. C'est également le cas dans la formation professionnelle, l'éducation populaire et la quasi-totalité des champs couverts par notre fédération.

C'est l'utilisation abusive et massive de Contrats Aidés (CUI), en particulier dans l'Éducation populaire ou, pour l'Éducation nationale, l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH)*. C'est l'augmentation du nombre de précaires dans l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et la Recherche alors que nous sommes censés être en plein plan de titularisation... Et tout cela pour des salaires toujours aussi faibles ! Notons que ce sont les femmes qui subissent le plus souvent ce type d'emploi : aux discriminations de genre s'ajoutent donc des discriminations statutaires insupportables !

Il est grand temps de passer à l'offensive pour dénoncer ces pratiques « managériales » indignes et génératrices d'insécurité professionnelle. Maintenir une partie des effectifs dans la précarité et le chômage pour faire pression sur tout le salariat doit cesser.

C'est la raison pour laquelle, la FERC - CGT, appelle tou-te-s les salarié-e-s de son champ professionnel à rejoindre la manifestation nationale des chômeurs et précaires le 5 décembre à 14h30, place Stalingrad, à Paris, pour exiger de travailler dans la dignité et la sécurité.

La FERC-CGT prépare par ailleurs une journée d'étude sur les précarités pour le 16 mars 2016.

**La FERC-CGT a pris l'initiative d'une mobilisation nationale unitaire en faveur des personnels AESH le 4 novembre, avec rassemblements devant les DASEN.*

IFREMER

L'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (Ifremer) a été créé en 1984.

Ses missions de surveillances, d'observations et de recherches concernent le milieu marin.

Ses champs de compétence intègrent les technologies sous-marines, la biodiversité, l'halieutique, l'aquaculture, l'environnement, les ressources minérales, les biotechnologies et l'océanographie opérationnelle.

Son budget est de 233 millions d'€ pour environ 1300 agents.

Comme la plupart des organismes de recherche, l'Ifremer est confronté à une stagnation, voire une baisse, de sa dotation du Ministère de la Recherche. Pour faire face à cette baisse, l'Institut utilise la masse salariale comme variable d'ajustement. Ainsi l'Ifremer a perdu environ 40 postes sur ces 5 dernières années.

Dans ce contexte déjà tendu, l'Ifremer doit faire face à plusieurs « chantiers » internes et externes qui fragilisent son fonctionnement.

Le siège social situé à Issy les Moulineaux (région parisienne) doit être délocalisé à Brest en 2018 sur décision politique.

Outre l'aspect financier (coût estimé à 25 millions d'€) les services centraux de l'Institut seront fortement impactés et par voie de conséquence les répercussions affecteront tout l'Ifremer. Les négociations pour accompagner les personnels du siège viennent de débuter.

Dans le même temps, la révision de nos missions en appui à la politique publique conduit la Direction à envisager la fermeture de plusieurs implantations régionales concernant une soixantaine de personnes. Dans ce contexte difficile, la mobilisation des personnels est forte pour agir contre ces fermetures.



L'UG-CGT-MJC* PORTE UN PROJET AMBITIEUX POUR LES MJC

Le syndicat FERC-CGT s'est toujours positionné en tant que syndicat co-gestionnaire du projet des Maisons de Jeunes et de la Culture. Cela nous amène souvent à être vigilants et revendicatifs vis-à-vis des politiques menées par nos Fédérations mais cela nous oblige aussi en permanence à assumer notre responsabilité dans les choix de gestion, dans les choix des politiques menées. Cette attitude de notre syndicat est historique et s'inscrit dans l'histoire des MJC. A de multiples reprises nous avons ainsi su donner l'élan à nos élus bénévoles, éviter des écueils, éviter l'irréparable.

Nos MJC vont mal, prises en étau entre une société du tout marchand, l'individualisme à tout crin, la baisse des dotations de l'État aux communes et la menace de l'avenir. A force de vouloir nous « adapter », d'être « pragmatiques », de nous soumettre à « ce qui va de soi », d'être « concurrentiels », nos associations ont perdu le sens originel du pourquoi elles avaient été créées au sortir de la seconde guerre mondiale : éduquer à la démocratie partout et tout le temps.

Le rôle d'un syndicat consiste à défendre l'intérêt de ses salariés. Il consiste aussi à leur donner une place dans les décisions prises au sein des entreprises à plus forte raison quand il s'agit d'associations sans but lucratif. Le préambule de notre Constitution ne déclare-t-il pas que notre République est aussi une République Sociale ?

C'est pourquoi l'UG-MJC-CGT va proposer aux salariés un manifeste, texte qui est une invitation à la rencontre, au débat, à la joie, à l'agir, à la vie.

Ce texte se veut être aussi un socle commun de discussion autour d'une Union des MJC de France. Nos représentants dans nos fédérations des MJC s'épuisent à trouver des solutions à des problèmes qui les dépassent parce qu'ils relèvent du mode de développement de notre société. Combien avouent leur impuissance ? Alors plutôt que de nous laisser entrainer sans résister nous pensons que nous devons débattre pour les aider et nous libérer des limites de la délégation de pouvoir.

La question n'est pas : « que pouvons-nous faire ? » mais bien « que devons-nous faire ? ».

* Union générale CGT des Maisons de Jeunes et de la Culture.

UNE LOI DE LIBERTÉ

Il y a 110 ans, le 9 décembre 1905, la loi de Séparation des Églises et de l'État était votée.

Elle clôturait 25 ans de tensions entre la République et l'Église catholique, traditionnellement fidèle à la monarchie. Une partie des républicains s'était engagée dès 1875 dans la déconfectionnalisation de la vie publique. Le délit d'outrages à la morale religieuse et à la religion de l'État disparaissait, tout comme les prières récitées au début des sessions parlementaires. L'école gratuite, obligatoire et laïque de six à douze ans fut instituée pour contrer l'influence des congrégations religieuses qui avaient jusqu'alors le quasi-monopole de l'école. Durant l'affaire Dreyfus, la majorité de l'Église catholique, avec son quotidien La Croix, mena une violente campagne antisémite et réactionnaire.

À partir de 1901, une nouvelle loi sur les associations servit à combattre les congrégations religieuses, en particulier celles qui se consacraient à l'enseignement. Finalement, la loi de 1905 met un terme au concordat napoléonien de 1801 qui régissait les rapports entre le gouvernement français et l'Église catholique :

Article 1^{er} : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes... »

Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte... »

La loi « garantit » à chacun les moyens d'exercer librement sa religion dans le respect de celle d'autrui. L'État n'entend en aucune façon limiter la liberté de conscience ni cantonner la religion à la sphère privée comme le préconisaient les députés radicaux-socialistes avec l'interdiction du port de la soutane dans l'espace public.

L'Église n'aura de cesse de reconquérir le terrain perdu, principalement dans son domaine privilégié, l'éducation. En 1940, le régime de Vichy rend aux religieux le droit d'enseigner. En 1942, toutes les congrégations sont à nouveau autorisées. Ces lois restèrent en vigueur à l'avènement de la IV^e République. En 1951, la loi Barangé, en accordant directement aux écoles privées une allocation trimestrielle pour chaque élève scolarisé, permet de subventionner à nouveau l'école catholique.

En 1959, la loi Debré organise la prise en charge financière par l'État de ces écoles, à travers la mise en place des contrats dits « d'association ».

Il faudrait aujourd'hui ajouter à ces mesures générales les moyens supplémentaires offerts par les collectivités territoriales, communes, départements, régions, pour subventionner à longueur d'années cet enseignement privé.

Aussi la FERC CGT appelle, aux côtés de la Fédération nationale de la Libre Pensée, au MEETING AU GYMNASE JAPY 2 RUE JAPY - PARIS (11^{ème}) SAMEDI 5 DECEMBRE 2015 à 15 H

La FERC CGT exige l'abrogation de la loi Debré, l'abrogation du décret du 16 avril 2009 portant publication de l'accord entre la République française et le Saint-Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur, l'arrêt immédiat de la mise en place des ComUE instaurées par la loi ESR de 2013, la suppression du diplôme universitaire « religions et sociétés ».

FAISONS RESPECTER LE DROIT AU LYCÉE PRIVÉ ST JACQUES D'HAZEBROUCK

Dans cet établissement, les enseignants comme les personnels OGEC, qui déploraient la désorganisation de l'établissement, avaient alerté à plusieurs reprises les autorités de tutelle (rectorat et diocèse) sur l'avenir de celui-ci.

Pour toute réponse ils ont reçu des sanctions incohérentes et injustifiées : mise au placard, brimades, mesures vexatoires, humiliations... accompagnées de procédures de licenciement. La CGT n'a eu de cesse d'appeler au dialogue, au respect du droit du travail et au rétablissement d'un cadre de travail serein. C'est une fin de non-recevoir qui lui a été adressée par la direction de l'établissement.

Après des mois de silence, le rectorat semble apporter quelques réponses aux demandes des salariés.

Garant du contrat et du respect du droit, nous attendons qu'il intervienne au plus vite en rétablissant dans leur droit les salariés.

Nous exigeons l'arrêt des procédures de licenciement, que soient levées les sanctions et que chacun retrouve sa place pour le bien des salariés et des jeunes en formation dans cet établissement.

Nous attendons du Recteur qu'il réponde favorablement à la demande d'audience adressée en commun par la FERC, l'UD du Nord, le SNEIP et la CGT Educ'Action 59/62.

ACTUALITÉ

1336 : SI, C'EST POSSIBLE !

Entre le 28 septembre 2010 et le 26 mai 2014, 1336 jours se sont écoulés. Pour les « ex-Fralib » ce sont 1336 jours de grève et d'occupation de leur usine, que l'actionnaire Unilever voulait fermer ! Depuis le 28 août, la coopérative SCOP TI produit thés et tisanes sous la marque... 1336 !

Le capitalisme serait indépassable, depuis le mortifère TINA (There Is Not Alternative) proféré par «Miss Maggie» (Margareth Thatcher) ? En s'appropriant leur usine après 1336 jours de grève et d'occupation, les « ex-Fralib » ont fait la démonstration du contraire ! Cette lutte remarquablement menée par le syndicat CGT avec la FNAF (Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière), l'UL d'Aubagne, l'UD des Bouches du Rhône et bien d'autres encore, restera dans l'histoire du mouvement ouvrier pour trois raisons.

La première est : «Unilever paiera» et Unilever a payé ! déclarait les larmes aux yeux, Olivier Leberquier (DS CGT) le 4 juillet 2014 lorsque tous ensemble fêtaient la victoire ! Selon le principe du pollueur payeur, la multinationale a dû céder, lors du protocole de fin de conflit, l'imputation des coûts de la casse ! Avec 100 000 € par personne pour constituer le capital de départ de la coopérative, l'usine et les machines, le géant Goliath de l'agro alimentaire a réglé l'addition au petit David !

Car le deuxième fait remarquable dans cette lutte du «pot de thé contre le pot de fer¹» c'est l'intelligence et la solidarité qui l'ont emporté contre le pouvoir absurde du fric ! D'avoir donné du sens à la lutte pour produire mieux, par eux-mêmes, avec une démarche de «circuits courts» avec le tilleul des Baronniees ou de «commerce équitable», avec les producteurs de thé au Vietnam par exemple, a fédéré toutes les énergies vers un projet alternatif. A contre pied de la vulgate court-termiste «des marchés» (comprendre

financiers), les «ex-Fralib» imposent un modèle économique respectueux de l'Homme et de son environnement !

Enfin, les salarié-e-s s'émancipent de l'exploitation par l'actionnaire. Ce n'est pas sans rappeler le célèbre «On produit, on vend, on se paie²», le mot d'ordre des ouvrier-e-s de l'usine Lip en autogestion en 1973. Cette réappropriation de l'outil de travail était bien palpable lorsque Philippe Martinez, le Secrétaire Général du 1er syndicat français, appuyait sur le bouton pour le démarrage de la production le 28 août dernier. Quant à la salle du Conseil d'Administration, elle est baptisée «Salle Che Guevara». Si l'icône a orné toutes les banderoles pendant la lutte, son esprit perdure chez SCOP TI : *si, otro mundo es posible !*

¹ Film réalisé par Claude Hirsch, Montage Stéphane Dhenin - 2011. Durée : 70 mn. Disponible en DVD et Blu-ray

² Les LIP, l'imagination au pouvoir, réalisé par C. Rouaud. Disponible en DVD



FORCE ET BON THÉ :
Une association qu'il faut rejoindre massivement, d'autant que la cotisation ne s'élève qu'à 13,36 € ! Née dans la lutte, cette association de soutien continue après le lancement de la coopérative. Elle est le 58^e coopérateur.

Les produits 1336 et de SCOP TI.

1336 est la marque destinée à la grande distribution et déclinée en 16 parfums de thés et d'infusions. Ils sont disponibles en rayons de grandes surfaces. Si le premier hypermarché livré est le magasin Auchan d'Aubagne, c'est une volonté malicieuse des « ex-Fralib » qui vidaient régulièrement les rayons des produits de la marque Lipton pendant le boycott. D'ailleurs les 2000 premières boîtes ont été vendues en quelques jours !

Depuis octobre, on trouve dans plusieurs enseignes, sur tout le territoire, thés et tisanes 1336.

On les trouve également sur Internet :

MaxiCoffee.com

La deuxième gamme s'appelle tout simplement SCOP-TI.

Dans celle-ci, exclusivement des produits certifiés bio et commercialisés dans les filières alternatives telles que des supermarchés bio ou des associations de consommateurs de type AMAP.

9 produits existent dans cette gamme dont le conditionnement se fait en sachets mousseline.

COMUE ET CONCURRENCE : LA FUSION DES UNIVERSITÉS EST PROGRAMMÉE

Les communautés d'universités et établissements (ComUE), créées par la loi LRU-Fioraso (2013) en remplacement des pôles d'enseignement supérieur et de recherche (PRES), regroupent des établissements (publics et privés) d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) d'une zone géographique : universités, organismes de recherche (EPST), écoles supérieures et « grandes écoles », établissements du supérieur relevant d'autres ministères (culture, agriculture, etc.).

La ComUE est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), c'est-à-dire une Université. Au sein des ComUE les universités qui sont au cœur du dispositif, sont poussées à des **fusions rapides** de services, composantes ou formations sous couvert du fallacieux prétexte d'une recherche permanente de l'« excellence ». Notamment si elles veulent obtenir les financements liés aux investissements d'avenir. C'est une **restructuration en profondeur** de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui s'opère.

Sur la région Île-de-France, huit ComUE sont aujourd'hui présentes : Université Paris-Seine, HESAM, Paris Sciences et Lettres, Sorbonne Paris Cité, Sorbonne Université, Université Paris Est, Université Paris Lumières, Université Paris Saclay.

En octobre 2015, l'annonce de la fusion de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) et de l'Université Paris-Sorbonne (Paris 4) au sein de la ComUE «Sorbonne Université» a été immédiatement considérée par les dirigeants de la ComUE Sorbonne Paris Cité¹ (USPC), comme un événement majeur. **Dans la course aux crédits** des Initiatives d'Excellence (IdEx), la concurrence imposait à la direction d'USPC d'annoncer une avancée vers l'unification des établissements afin de rester crédible.

Pour rappel, dans le projet initial du PRES pour obtenir les crédits IdEx, les directions avaient proposé la

fusion des établissements. Face à l'opposition des personnels et de l'ensemble des organisations syndicales, la direction du PRES avait reculé et repoussé ce projet de fusion. Plus personne ne devait parler de fusion mais de la construction d'une **nouvelle université unifiée** («Unified University» puisque ce projet était totalement écrit en anglais).

Au lendemain de l'annonce de la fusion des universités P4 et P6, dans une note interne qui a immédiatement « fuité », le président d'USPC, s'empressait donc de rappeler les objectifs d'unification du projet IdEx :

« Si deux des quatre présidents concernés affichent toujours le même objectif (on parle de l'unification ici), les deux autres ont pris des engagements inverses pendant les campagnes électorales. Relancer sérieusement maintenant cet objectif, c'est-à-dire le faire de façon crédible avant l'évaluation par le jury de l'Idex, passe par des gestes importants d'ici mars 2016. Il serait en particulier indispensable, comme

l'ont annoncé les présidents de l'UPMC et de Paris4, d'obtenir, dans les 6 mois à venir, un vote favorable des conseils des universités, sur des propositions assez élaborées. »

Seule l'Université Paris 3 reste opposée à la fusion. « Il n'y aura pas de fusion sous mon mandat » a rappelé au Conseil d'administration le président de Paris 3. Après lui, tout semble permis ! Parallèlement, des services partagés sont rapidement mis en place. Leur nombre a vocation à augmenter de façon conséquente dans les mois à venir. La nouvelle université unifiée se construira avec ces services et la création de quatre nouveaux pôles de recherche et d'enseignement qui réorganiseront l'ensemble des composantes des quatre universités existantes. **Objectif : être à la hauteur de Sorbonne Université.** Ce que les ComUE voisines ne pourront sans doute pas accepter sans réagir.

¹ Universités Sorbonne Nouvelle (P3), Paris Descartes (P5), Paris Diderot (P7), Paris Nord Villetaneuse (P13)



PAROLE À...

DANY RANGGEH ÉLU EN AVRIL 2015 AU CE DE L'UES VERT MARINE.



10

Le Lien - N° 185 - nov 2015

Dany, peux-tu nous parler de ton métier et de ton entreprise ?

Vert Marine est une société spécialisée dans les délégations de service public des équipements sportifs à entrée payante comme les piscines et équipements aquatiques divers, patinoires et même golf.

J'ai fait une formation et j'ai obtenu le Brevet d'Éducateur Sportif des Activités Nautiques en juillet 2012.

Après quelques semaines comme vacataire et un mois à l'UCPA, j'ai répondu à une offre d'emploi dans une piscine de l'Oise gérée par une filiale de VERT Marine. Je suis devenu chef de bassin avec une équipe de 8 maîtres nageurs. Je m'occupe entre autre des plannings des personnels, des relations aux usagers collectifs (écoles, associations...)



Quelle est la situation sociale dans l'entreprise ? Quelles revendications portez-vous ?

Il y a eu une restructuration avec la mise en place de l'UES (unité économique et sociale), dont la reconnaissance a été obtenue par la CGT il y a quelques années. Cela va permettre aux salariés de bénéficier d'un Comité d'Entreprise pour la société « mère » et les filiales. Nous travaillons dans ce cadre pour défendre l'amélioration des conditions de travail, les salaires et les conditions de travail.

C'est un combat quotidien pour faire appliquer le droit du travail, contrôler la mise en place effective des accords d'entreprise qui avaient été mis en place avant mon arrivée grâce à des militants CGT et notamment Cédric Mahut.

En 2011 avait été obtenue l'application de la Convention Nationale Collective du sport plus avantageuse que celle des Espaces de Loisirs (ELAC).

Les accords d'entreprise ont également permis des avancées en matière de temps de travail lors des arrêts techniques pour la prise en compte de la pénibilité ou la mensualisation sur la base des 35h.

Il faut veiller à leur application rigoureuse sur tout le champ de l'UES. Mais un autre combat est nécessaire pour obtenir un alignement sur les droits des salariés du public : nous en sommes loin notamment parce que nous n'avons pas ou peu de déroulement de carrière.

Tu as choisi de militer dans la CGT, qu'attends-tu de la FERC ou de la Confédération ?

On attend une aide pour exercer au mieux nos mandats comme délégué et comme élu dans les instances.

On attend aussi une aide pour structurer la vie syndicale car il y a plus de 1200 salariés éparpillés dans des dizaines d'établissements partout en France.

Il faut aussi faire bouger les choses au niveau des lois : il faut s'unir pour s'opposer à la casse du code du travail avec les lois Rebsamen et Macron.

Il faut pouvoir aussi avoir des relais au niveau de la branche pour obtenir une évolution des salaires et des classifications.

On veut aussi pouvoir agir nationalement contre le « dumping » de certaines sociétés dépendant de la convention du sport. Cette concurrence déloyale aboutit à tirer vers le bas les droits en faussant les appels d'offre.

Lors des élections pour le CE de l'UES « Vert marine » la liste CGT/SNPMNS a obtenu 5 élus sur 6 avec 478 voix sur 653 votes exprimés, soit 66% des voix.

Le SNPMNS est un syndicat « professionnel » de maîtres-nageurs.

51^e congrès confédéral

Le 51^e congrès confédéral se tiendra du 18 au 22 avril 2016 à Marseille

La préparation s'est amorcée par la volonté de la direction confédérale de visiter au moins 2000 syndicats. Dans le champ de la FERC quelques syndicats (peu) ont organisé ces réunions. Lorsqu'elles ont été bien préparées elles ont rassemblé une majorité de syndiqués qui ont eu des débats portant sur les 5 thèmes préparatoires au congrès confédéral. Cela doit permettre aux rédacteurs du document d'orientation de s'appuyer sur les attentes formulées par les syndiqués pour l'élaborer et aux syndiqués de se saisir de toutes les questions qui font débat dans l'orientation et dans l'organisation de la CGT afin de rassembler la confédération autour d'objectifs partagés par le plus grand nombre. Temps essentiel de la vie démocratique le congrès doit nous permettre de mieux rassembler les salariés dans l'action pour faire aboutir leurs revendications, construire le rapport de force nécessaire pour atteindre les objectifs de transformation de la société que nous nous serons fixés dans le respect de la démarche de la CGT. Les délégués désignés auront un rôle essentiel pour animer le débat autour des textes qui seront soumis à l'approbation des congressistes mais c'est l'ensemble de nos organisations, par des réunions avec tous les syndiqués, qui devra permettre de faire du 51^e congrès un congrès réellement démocratique.

Mandatement au congrès

Le nombre de délégués convoqués a été fixé à 1000 dont 100 retraités. Le CCN a acté les critères suivants : la parité femme-homme et la participation d'au moins 200 délégués de moins de 30 ans. Les objectifs de parité ont été fixés en fonction de la réalité des champs de syndicalisation, les fédérations étant plus ou moins féminisées (cf. tableau ci-joint pour la FERC). Les mandatements doivent se faire en co-responsabilité entre les organisations professionnelles et interprofessionnelles territoriales (pour rappel, les UD n'ont pas de mandatement propre), d'où l'organisation de réunions au niveau régional. Mais la FERC a rappelé par une motion de sa commission exécutive que les règles validées par le CCN ne pouvaient contredire les principes élémentaires d'un congrès : les syndicats ont la responsabilité de désigner leurs délégués. Les échanges entre fédérations ou leurs organisations et les UD ne peuvent donc porter que sur les équilibres leur permettant d'avoir une représentation juste des professions, des réalités territoriales dans le respect maximum des règles fixées, d'autant que les spécificités de la FERC (unions et syndicats nationaux) rendent le respect de la répartition de la confédération difficile à tenir.

Rôle des délégué-e-s

Le rôle des délégués n'est pas simple d'autant qu'ils/elles seront désignés avant la parution des textes dont il faudra débattre. Ils/elles porteront les débats et des votes qui auront eu lieu dans les syndicats qu'ils/elles représentent, en tenant compte des avis contradictoires qui peuvent avoir été émis. Pour la FERC, dans la majorité des cas, les délégués représenteront plusieurs syndicats et devront veiller à ce que ceux-ci les invitent à participer aux réunions qu'ils tiendront pour pouvoir porter leur mandat et ceux d'un maximum de syndiqués. Cela pourra aussi être le cas pour les réunions qui auront lieu dans les UD. Les délégués des retraités, outre le fait qu'ils/elles porteront leurs spécificités, auront aussi la responsabilité de porter les mandats de plusieurs champs de la fédération. Pendant le congrès, le délégué participera aux travaux du congrès et votera au nom et conformément aux choix des syndicats qui l'ont mandaté. Dans ce sens il/elle pourra porter des votes différenciés sur un même sujet. Après le congrès il/elle participera au compte rendu de sa délégation en rendant compte de ses votes et des débats du congrès.

Répartition de la délégation FERC

| Organisation | Nombre total | Femme | Homme |
|--------------|--------------|-----------|-----------|
| Educ'Action | 18 | 13 | 5 |
| UN FERC Sup | 3 | 2 | 1 |
| UN CROUS | 1 | 1 | |
| SNCA | 1 | 1 | |
| SNEIP | 1 | 1 | |
| SNPEFP | 1 | 1 | |
| SN AFPA | 1 | 1 | |
| SNTRS | 2 | 1 | |
| SN INRA | 1 | 1 | |
| Culture | 2 | 1 | |
| Autres | 3 | 1 | |
| UFR | 3 | 1 | |
| Total | 38 | 27 | 11 |

LE DOSSIER

La finalité de ce dossier n'est pas de trancher les débats qui restent de la responsabilité des syndicats mais de les initier pour que ces derniers les portent à la connaissance de leurs syndiqués.

La démarche syndicale de la CGT, son rapport aux salariés dans la construction des revendications

Cette réflexion est importante car elle participe à notre capacité à syndiquer les salariés et à les mobiliser pour défendre leurs conditions de travail et conquérir de nouveaux droits. Dans l'absolu chaque adhérent et un maximum de salariés devraient pouvoir participer aux débats de nos organisations afin que nos revendications se construisent au plus près des préoccupations quotidiennes des salariés et des privés d'emploi en recherchant une cohérence dans les professions et les territoires. Ne pas le faire aboutit souvent à isoler le syndicat.

Comment organiser notre vie syndicale et nos débats pour permettre de renforcer ce lien ?

On peut noter la volonté de tenter des consultations assez larges sur certains dossiers mais le calendrier, imposé par le gouvernement, rend très difficile l'aller-retour entre les syndiqués et les directions qui doivent émettre un avis. La complexité de certains des textes soumis à accord ne facilite pas non plus leur appropriation par les salariés. La CGT ne peut évidemment pas se satisfaire du constat de ces difficultés.

Le temps syndical ne peut pas être celui du gouvernement et le premier combat est bien celui de ne pas se laisser imposer des agendas sociaux resserrés. Lorsque la Commission Exécutive confédérale est chargée d'émettre un avis, rédige nos repères revendicatifs, porte les revendications CGT dans des négociations, cela doit se faire avec les fédérations, les syndicats, les sections syndicales et les structures territoriales. Ce sont des processus forcément longs et complexes qui doivent être améliorés. Nous contestons la manière dont s'est passée la réactualisation actuelle de nos repères revendicatifs confédéraux qui n'a pas permis aux syndicats de travailler collectivement sur les textes.

Il est aussi nécessaire de porter au sein des instances territoriales les débats qui traversent les syndicats afin de construire des revendications interprofessionnelles qui nous concernent comme salarié et citoyen.

Le processus de construction des luttes

Depuis plusieurs années le processus de construction des luttes n'a pas permis de porter le rapport de force au niveau suffisant pour avancer sur des objectifs revendicatifs majeurs en matière d'emploi, de salaires, de protection sociale ou de défense des services publics. C'est bien par l'appropriation des revendications et des valeurs portées par la CGT qu'une partie importante des salariés et des privés d'emploi adhère et/ou se reconnaît dans les appels de notre syndicat.

Comment s'adresser à nos collègues, à nos camarades, comment entendre leurs difficultés, leur volonté de se mobiliser ? Comment les rendre acteurs ?

Comment lutter contre un rouleau compresseur idéologique qui cherche en permanence à démontrer qu'aucune alternative au modèle économique libéral mondialisé, qu'aucune autre répartition des richesses ne sont possibles ?

Il est donc nécessaire de débattre sur nos lieux de travail pour convaincre que d'autres choix existent et qu'il faut agir pour défendre nos droits et en conquérir de nouveaux en réponse aux besoins des populations. Il faut être en capacité de construire des perspectives de lutte dans le temps qui n'apparaissent pas comme une succession de journées d'action sans lien et sans objectif. Il n'y a pas de solution simple pour débloquer les freins à la mobilisation que nous rencontrons ! Il y a dans des entreprises, des établissements, des luttes qui se construisent et même quelques-unes qui gagnent.



Notre fédération doit être un lieu d'articulation important, permettant à la fois la popularisation des luttes menées dans les syndicats, leur confédéralisation tout en travaillant à

l'implication des syndicats dans les mobilisations interprofessionnelles.

Le rapport de la Cgt avec les autres organisations syndicales, le politique et le monde associatif

Les derniers congrès confédéraux ont donné lieu à de nombreux débats sur la question du « syndicalisme rassemblé ».

Dans l'esprit des textes adoptés au 50^e congrès, il faut distinguer notre visée globale qui est le rassemblement des salariés et les moyens utilisés pour y parvenir, parmi lesquels la construction de revendications unitaires à partir des attentes des salariés exprimés à l'initiative des syndicats dans les entreprises. Rien ne doit partir du sommet mais au contraire les initiatives unitaires interprofessionnelles doivent s'appuyer sur la réalité du travail.

Souvent une confusion existe qui amène les syndiqués à utiliser le terme de « rassemblé » compris dans le sens d'« unifié » pour réduire la multiplicité des organisations syndicales ou comme le seul fait de créer des accords au sommet.

Est-ce dans ce cas la recherche de l'unité à tout prix avec le risque d'abandonner certaines revendications de la CGT ou l'occasion d'être plus fort pour faire aboutir des revendications exprimées en commun ?

Mettre les salariés au cœur du processus ne permet-il pas de les pousser à les exiger y compris des autres syndicats ? Doit-on rassembler dans ce but un maximum de partenaires ou doit-on ne faire l'unité qu'avec certaines organisations considérées « de lutte » ?

Peut-on considérer certaines organisations comme des partenaires « de droit », porteuses des mêmes valeurs que nous alors qu'à de multiples occasions nous avons eu des divergences de fond et que certaines

signent des accords contraires aux droits des salariés (précarité, PPCR, formation professionnelle) ?

La diversité des situations dans les branches professionnelles, les entreprises, amène souvent des réponses diverses à cette question.

Il nous faut souvent jongler entre « ne pas aller aussi loin que nous le souhaiterions dans la plate-forme revendicative » ou « nous heurter à l'incompréhension des salariés qui ne comprennent pas toujours pourquoi l'ensemble des syndicats ne se mettent pas dans l'action au même moment ».



Pour autant, si nous créons les conditions du rassemblement des salariés, autour de leurs aspirations, alors, sous ce rapport de force, il y aura une construction syndicale unitaire porteuse de progrès social.

Le rapport au politique et l'unité d'action avec d'autres forces sociales se pose. Si certains pensent que les statuts de la CGT et la Charte d'Amiens, qui instaurent son indépendance vis-à-vis du politique, ne permettent pas de se rapprocher de

partis politiques, d'autres pensent que la CGT doit travailler avec eux pour mener des actions afin de voir aboutir son objectif de transformation de la société.

La question centrale n'est-elle pas de bien distinguer l'indépendance des syndicats en matière d'élaboration de leurs propres orientations, revendications, mobilisations ?

L'utilisation des forces syndicales, en particulier de celles de la CGT, dans les actions organisées à des seules fins d'enjeux politiques est contraire aux orientations historiques de la CGT avec le danger permanent de confondre les rôles et d'ignorer la représentativité de la CGT.

Le rôle d'un syndicat n'est-il pas de porter les attentes du monde du travail, de représenter les syndiqués dont tout le monde reconnaît aujourd'hui la grande diversité en matière de conviction politique et non de peser pour valoriser tel ou tel parti politique ?

Notre condamnation du FN et l'incompatibilité de ce parti avec nos valeurs CGT est d'une autre nature bien évidemment.

De la même manière, la CGT doit s'interroger sur l'utilité et l'efficacité du travail avec des associations même si la question ne porte pas autant d'enjeux que celle du politique.

Pour sa part la FERC travaille avec des associations dans le cadre du Réseau Education Sans Frontière, du Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Education, dans les actions contre les LGBTIphobies à l'École.

LE DOSSIER

La place de la CGT dans le syndicalisme mondial et européen

L'adhésion de la CGT à la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et à la Confédération Européenne Syndicale (CES) font débats.

Si parfois la question de l'affiliation est posée, ce qui interroge plus largement c'est le rôle de la CGT en Europe et dans le monde, celui de ses fédérations, c'est la prise en compte ou non de cette dimension dans les enjeux revendicatifs et dans les luttes.

Pour certains la CES est une force d'accompagnement et de régulation sociale dans le cadre de l'Union Européenne. Ils considèrent que l'UE a été construite pour promouvoir l'essor du capitalisme et ne peut en aucun cas être « sociale » et que ce « dialogue social » ne peut aboutir à des négociations en faveur des salariés.

Les congrès ont jusqu'alors considéré que, si la CES doit être plus revendicative en donnant l'impulsion à des mobilisations d'ampleur au niveau européen, elle est le seul cadre objectif de travail avec des dizaines de millions de syndiqués rassemblés en son sein. Cela permet au niveau des groupes européens et des branches professionnelles de porter des revendications et de construire des mobilisations. L'adhésion de la CGT est alors considérée comme une possibilité de modifier les rapports de force en interne à la CES en faveur d'une approche plus combative des enjeux sociaux, sur les droits des travailleurs et sur la défense des services publics.

La FERC est affiliée à l'Internationale de l'Education. Elle y milite pour imposer le droit universel à l'Education, pour que l'Education, la Connaissance et la Culture ne soient pas considérés comme des marchandises et soient exclus des traités commerciaux.

Quel que soit le résultat des débats qui auront lieu lors du congrès sur cette question, la CGT doit être porteuse d'une visée globale pour lutter contre le capitalisme mondialisé et pour que le principe de l'intérêt général prime sur celui de l'intérêt particulier, pour la reconnaissance des biens publics universels et pour la paix.

La démocratie interne dans la CGT

Les syndicats sont la base de la construction des processus démocratiques dans la CGT. Leur qualité de vie syndicale est essentielle pour que les adhérents soient acteurs des choix qui engagent leur organisation syndicale. Les syndicats regroupés en fédération et en union départementale doivent dans ce cadre participer à la confédéralisation des revendications et des luttes.

La crise récente de la CGT a mis en lumière les difficultés qu'ont les organes de direction, que sont la Commission Exécutive Confédérale, le bureau et le Comité Confédéral National, à jouer tout leur rôle. Une réflexion doit être engagée à ce sujet lors du congrès.

L'organisation de la FERC, avec une majorité de salariés regroupés dans des syndicats nationaux ou des unions nationales de syndicats, complexifie le processus mais permet aussi le déploiement national de la CGT qui s'adresse à plus de 1 300 000 fonctionnaires ou précaires de la fonction publique et à près d'un million de salariés de droit privé.

Les réformes territoriales en modifiant les lieux de décisions dans la fonction publique mais aussi pour la mise en œuvre des politiques publiques interrogent sur l'organisation des structures syndicales.

Des coordinations interprofessionnelles ou territoriales apparaissent comme des nécessités au niveau régional, inter régional, des métropoles, au niveau des filières professionnelles. Quelle forme donner à ces coordinations ? Quel fonctionnement démocratique nécessitent-elles ? Quelle place des syndicats, des syndiqués et des salariés ? Comment construire les mandements et les mettre au service de la vie syndicale et des luttes ?

L'amélioration de la circulation des informations, des réflexions et des prises de décision collectives à tous les niveaux est indispensable pour le fonctionnement de notre syndicat car c'est ce qui lui permet d'être à la fois une organisation qui se construit et s'organise au plus près des salariés et en même temps la première confédération syndicale en France.



REPÈRES REVENDICATIFS CONFÉDÉRAUX : IL FAUT EN FAIRE L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS

La CEF des 17 et 18 septembre s'était exprimée unanimement pour dénoncer le calendrier et le processus de révision des repères revendicatifs confédéraux qui ne permettaient pas aux syndicats de débattre réellement des modifications proposées. Nous avons demandé que la validation des modifications soient adoptées en CCN après le 51^e congrès.

Le calendrier a été maintenu malgré des appréciations identiques portées par de nombreuses organisations du CCN qui ont d'ailleurs renouvelé leur désapprobation de la méthode et leur intention de ne pas adopter ces fiches en l'état.

Face à cette situation le bureau confédéral a fait de nouvelles propositions. Philippe Martinez a indiqué qu'il faudrait à l'avenir modifier la méthode de travail.

Le bureau confédéral a proposé que les fiches salaires (Fiches 12/13/14) soient retravaillées et soumises à nouveau à appréciation du CCN avant le 51^e Congrès. Pour les questions liées à la démocratie sociale (Fiches 17/18/19/20), elles seront revues après le 51^e Congrès mais avant la période estivale.

Pour les questions liées à la sécurité sociale (Fiche 21), il y a engagement de mener le débat à partir des propositions de plusieurs organisations sur une prise en charge à 100% par la sécurité sociale.

Pour ce qui est de l'éducation, la Commission reverra la FERC et la Commission confédérale Formation professionnelle.

Ces deux dernières thématiques ont été néanmoins intégrées dans le vote proposé au CCN dans le cadre de l'actualisation des repères revendicatifs.

Si nous avons pris acte positivement de ces évolutions, celles-ci ne

peuvent néanmoins nous satisfaire. Sur de trop nombreux sujets concernant directement le champ fédéral comme la Culture, les services publics et la Recherche, nous n'avons pu débattre ni même travailler en amont à ces sujets. Le texte des repères revendicatifs a été finalement adopté. (6 contre dont la FERC conformément aux décisions de la CEF et 7 abstentions).



Il en résulte des différences importantes entre les repères fédéraux et ceux adoptés par la confédération. Ni les phénomènes de marchandisation qui concernent l'Éducation, la Recherche et la Culture ni les profondes modifications structurelles de ces secteurs ne sont analysés.

A titre d'exemple on constate que la Loi dite « LRU » qui consacre l'autonomie de gestion des universités avec les conséquences que l'on connaît ou la mise en place des COMUe ne figurent dans la description de l'existant. Bien évidemment les orientations des repères reven-

dicatifs s'en ressentent. Rappelons que les syndicats de la fédération concernés s'adressent à 265 000 salariés et qu'ils doivent impérativement être associés aux réflexions confédérales. Nous attendons une remise en chantier urgente de cette fiche.

Porteurs de propositions des syndicats, nous souhaitons être impliqués dans les groupes de travail qui seront amenés à l'avenir à faire évoluer les fiches adoptées lors de ce CCN sur toutes ces questions.

Il n'est pas possible que les repères revendicatifs confédéraux soient conçus en dehors des syndiqués concernés pas plus qu'ils ne leur appartiennent exclusivement. Cette non-reconnaissance pose un problème majeur de démocratie.

Nous attendons de la transparence dans la démarche et de nouvelles sollicitations pour le travail qui est relancé autour des fiches qui seront de nouveau soumises au débat.

Dans un contexte marqué par des décisions politiques qui mettent en cause profondément les droits des salariés, à la veille d'un congrès, il est plus que jamais nécessaire de se mobiliser pour porter des revendications susceptibles de rassembler les salariés.

Rien ne se fera sans une implication des militants et de leurs syndicats.

VIE FÉDÉRALE

FORMATION SYNDICALE

Pour les salariés du privé, l'accès à la formation syndicale a été percuté en 2015 par un évènement majeur. Jusque-là, les salaires étaient pris en compte dans le cadre des 0,008 pour 1000 de la masse salariale de l'entreprise. Cela générait une inégalité importante entre les salariés des petites et des grandes entreprises. Les salariés des petites entreprises avaient souvent une perte importante de salaire. Maintenant, avec la loi de mars 2014 qui met en place un fonds paritaire pour la prise en charge des salaires, l'employeur maintient les salaires dans le cadre d'une subrogation. Voir le schéma ci-contre. Quelle que soit la taille de l'entreprise, le salaire d'un travailleur partant en formation sera maintenu. Si nous avons obtenu une avancée majeure, la bataille pour les droits syndicaux, la recherche d'accord de branche ou d'entreprise reste plus que jamais d'actualité !!!

Les prochains stages 2016

Inscrivez-vous
le plus vite possible !

| |
|--|
| Stage d'accueil des nouveaux syndiqués de Région parisienne 11 et 12 janvier à Montreuil |
| Agents non titulaires 14 et 15 janvier à Montreuil |
| Fonction publique et rôle des élus 25 au 29 janvier à Courcelle |
| Délégué du personnel / Délégué Syndical 25 au 29 janvier à Courcelle |
| Stage d'accueil des nouveaux syndiqués de RP 24 et 25 mars à Montreuil |
| Etre militant CGT du travail niveau 2 4 au 8 avril A Courcelle |
| Direction, animation d'un syndicat ou d'une grosse section syndicale 4 au 8 avril A Courcelle |

Le dossier complet avec la fiche d'inscription est sur le [site de la FERC](#) rubrique **Formation syndicale**
Calendrier des formations



LE 8 OCTOBRE : RENCONTRE «CONFÉDÉRALE» AVEC LE SYNDICAT DE L'AFPA

Dans le cadre de la préparation « extraordinaire » du 51^e congrès confédéral, il a été décidé 2000 rencontres entre la direction confédérale et des syndiqué-e-s « de base » pour prendre le pouls de notre CGT. Le 8 octobre, au cours de la journée de mobilisation, cette rencontre a eu lieu lors d'une AG gréviste à Marseille, avec les camarades de l'AFPA.

Pas simple pourtant, que d'organiser cette rencontre prévue de longue date! Réunir 71 camarades, au sein du syndicat de l'AFPA, avec la présence de Catherine Perret (CE Confédérale, membre du Conseil d'orientation de l'AFPA), Thierry Pettavino (Secrétaire Général de l'UD des Bouches du Rhône et membre de la CE Confédérale), ainsi que Jean Claude Labranche pour la FERC, un jour de mobilisation interprofessionnelle relevait de la gageure !

C'est donc dans le cadre d'une assemblée générale qu'a eu lieu cette réunion ! Un autre pari était de prendre collectivement le recul nécessaire et de parler de la CGT plutôt que de l'AFPA, bien que, comme l'a dit Catherine Perret « *en lutte depuis 12 ans maintenant pour sa survie* » ! Les enjeux étant bien compris de tous-toutes, cette assemblée a été de haute tenue et les objectifs atteints.

Le débat sur le travail et la revendication des 32 heures a été riche et controversé. La crainte d'une camarade que la perception soit « *La CGT, ce sont des fainéants* » résonnait aussi auprès de celles et ceux qui se posaient la question « *que partage-t-on ? la richesse et/ou le travail ?* ».

Nous pouvons mesurer collectivement qu'une revendication toute aussi légitime soit-elle, n'est pas forcément portée par les syndiqué-e-s et convaincante pour les salarié-e-s. La discussion a longuement porté sur « *la communication de la CGT* ». Au-delà de la difficulté à se faire entendre dans les médias de masse

(dont les chaînes de TV) ou de la nécessité d'utiliser efficacement les réseaux sociaux (face book, twitter, etc.), c'est l'image de la CGT auprès des salarié-e-s dont il était question.

« La transformation sociale » que nous poursuivons est-elle possible dans l'esprit de la grande masse des salarié-e-s ?

D'ailleurs la représentation des « rouges » de la CGT a été évoquée comme une limite pour convaincre que le tribut versé au capital est bien supérieur au « coût du travail » !

Conséquemment, la question de la relation aux partis politiques n'est que peu discutée. Thierry Pettavino attestait de la démarche unitaire de l'UD des Bouches du Rhône où depuis bientôt 3 ans toutes les composantes du mouvement social se rangent derrière la même bannière.

Nonobstant cela, une camarade demandait « *comment la CGT peut-elle s'insérer dans d'autres mouvements citoyens (écologistes, alternatifs) ?* » et ne pas se cantonner dans le périmètre de l'entreprise.

Une retraitée répondait que les revendications (sur les conditions de vie par exemple) perduraient en dehors de l'entreprise, d'où la nécessité de rester dans la CGT.



Quant à la perception de la confédération, c'est l'outil de formation syndicale qui apparaît comme l'apport majeur.

Plusieurs syndiqué-e-s témoignent de leur séjour à Courcelle sur des formations à thème, telles que l'égalité Femmes / Hommes.

Amenée par Catherine Perret, la question de l'international renvoyait de nouveau à quelle forme de syndicalisme, avec l'exemple du « dialogue social allemand » ! L'occasion pour d'autres camarades d'affirmer qu'il n'y a que des « adversaires sociaux » !

L'objectif d'écouter « la base » au cours d'un débat franc, sans tabou ni posture, a été atteint au cours de cette rencontre où même au sein d'un syndicat, d'une même entreprise, on peut mesurer la diversité d'opinions.

Et comme disait Mirabeau (Révolutionnaire provençal) : « *la diversité même est utile à la chose publique* ».

TURQUIE

L'Internationale de l'Education et la FERC CGT ont exprimé leurs plus sincères condoléances aux syndicalistes et démocrates Turcs.

Lors du double attentat à la bombe survenu au cours d'une manifestation pacifique le 10 octobre, de nombreux syndicalistes ont péri dont 5 militants de Education and Science Workers'Union (EGITIM-SEN).

« Nous avons organisé cette manifestation pour faire entendre nos aspirations à la paix, que nous soyons hommes, femmes, jeunes ou moins jeunes. Nous entonnions, dans le plus grand calme, des chants de paix », peut-on lire dans une déclaration publiée sur le site Web d'EGITIM-SEN. « Nous n'avons pas peur, nous n'abandonnerons pas, nous n'oublierons jamais et nous ne pardonnerons jamais ! »

La centrale syndicale DISK, la KESK, la fédération turque des travailleurs/euses des services publics, ainsi que le syndicat EGITIM-SEN, figuraient parmi les organisateurs de cette manifestation pacifique qui visait à dénoncer la reprise des hostilités entre l'armée turque et le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Cette manifestation pacifique réunissait également des groupes de la société civile pro-kurdes.

L'IE et la FERC CGT ont condamné fermement cette attaque à l'encontre de la paix et de la démocratie.



A Monsieur François HOLLANDE Président de la République

Monsieur le Président,

Hassan Rouhani, Président de la République Islamique d'Iran, avait été invité en France par vos soins. Cette visite qui devait se dérouler dans la seconde moitié du mois de novembre a été annulée suite aux attentats du 13 novembre à Paris. Elle devait avoir lieu à un moment crucial où l'on parle de l'Iran dans tous les « dossiers » diplomatiques concernant le Moyen-Orient.

La situation dans ce pays nous interpelle au plus haut point, et les efforts diplomatiques de son gouvernement ne peuvent faire oublier tout ce qu'il y a d'archaïque dans ce régime.

La seule « modernité » concerne le domaine de la répression. Les forces de sécurité innovent dans les méthodes d'écrasement de l'opposition, et des mouvements de protestations.

Face aux grèves dans tous les secteurs de l'économie, et un vrai mouvement de masse parmi les ouvriers, les enseignants, les infirmières etc. Le pouvoir utilise des méthodes complexes de harcèlement, d'emprisonnement de courte durée, de libération sous de lourdes cautions. Il n'hésite pas à laisser mourir des activistes en prison.

L'Iran, c'est le licenciement systématique des porte-paroles des grévistes et leur arrestation pour « crime de sabotage économique ». Ce type de répression, face au mouvement montant des grèves, a été utilisé très partiellement pendant la dernière année du gouvernement de Mahmoud Ahmadinejad mais elle est systématisée avec le gouvernement Rouhani, que d'aucuns osent présenter comme un modéré, à l'aulne de son prédécesseur.

Dans le domaine de droits de l'Homme, outre la répression des activistes, Hassan Rouhani est devenu champion de la peine de mort : depuis le début 2015, on vient de dépasser les 2 000 exécutions de condamnés politiques et surtout de droits communs.

Peut-on parler alors de « modération » ?

Ainsi, concernant notre champ professionnel, les représentants syndicaux enseignants se sont vus interdire le déplacement au congrès Internationale de l'éducation qui s'est déroulé à Ottawa en juillet dernier. Un certain nombre d'entre eux a d'ailleurs été arrêté et croupit toujours dans les geôles iraniennes souvent sans que les proches puissent avoir de nouvelles.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président de la République, nous vous demandons d'intervenir pour la libération de tous les syndicalistes iraniens avant de procéder à une nouvelle invitation du Président iranien dans notre pays.

Notre pays s'honorerait également à exprimer un soutien fort aux enseignants qui agissent dans ce pays pour conquérir « pour tous le droit à une éducation de qualité » comme le demande l'Internationale de l'Education

Dans l'attente de votre réponse soyez assuré, Monsieur le Président de la République, de notre profond attachement au droit à l'éducation, aux libertés et aux valeurs démocratiques.

Hervé Basire

CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES)

Wolf Jacklein, responsable de l'espace international de la confédération



Tu as participé au congrès de la CES qui s'est déroulé du 29 septembre 2015 au 2 octobre à Paris. Comment expliques-tu le faible impact de cet événement en France alors que la CES rassemble plus de 43 millions de syndiqués en Europe ?

C'est vrai que l'impact médiatique a été faible, et ce partout en Europe, pas seulement en France, pourtant lieu du congrès. D'un côté, la difficulté réside dans le fait que le syndicalisme spécifiquement européen n'offre que peu de prise aux actualités nationales : la CES n'organise pas de grève dans des entreprises, son action est plus difficilement lisible pour la presse qui s'adresse au grand public.

Mais au-delà de cette difficulté qui n'a rien de nouveau, le syndicalisme européen n'est que la somme des syndicalismes nationaux, dans les 39 pays qui se sont organisés dans la CES. Nulle part en Europe, l'action syndicale n'a le vent en poupe.

Le néolibéralisme semble triompher, dans l'Union Européenne, porté par la quasi-totalité des gouvernements nationaux.

La crise grecque cet été nous a montré que les mobilisations syndicales convergentes en Europe ont pu se dérouler alors même qu'aucun gouvernement européen n'a soutenu la

démarche des Grecs même si Hollande a tenté après-coup de vendre son action comme un soutien au peuple grec !

Quels ont été les éléments marquants de ce congrès, et selon vous quelles évolutions peut-on attendre dans le fonctionnement de la CES, dans l'organisation du syndicalisme en Europe ?

Le congrès a élu une équipe presque complètement renouvelée, avec à sa tête Luca Visentini, qui défendait des positions résolument engagées, une coordination entre les actions dans les différents pays, un agenda propre et un programme de travail indépendant des institutions européennes. Nous étions un grand nombre d'organisations à souhaiter cette orientation. Cela donne une forte légitimité à Luca Visentini pour mettre en œuvre cette stratégie.

Les débats du congrès ont montré qu'il y a une volonté largement partagée de travailler ensemble sur des sujets importants comme le salaire minimum en Europe, une réduction du temps de travail et la spécificité de la zone euro.

Ces questions feront l'objet du débat d'une école de printemps 2016 spécialement organisée pour traduire cette impulsion du congrès en actions de la CES.



Nous attendons beaucoup de cette initiative. La responsabilité qui incombe à la CGT est importante pour que les intentions se traduisent en actes

Quelle est la place de la CGT dans les instances de la CES et quelles ambitions porte-t-elle pour le syndicalisme en Europe ?

La CGT est présente activement dans tous les comités de la CES. Cela traduit notre conviction que la défense des intérêts des travailleurs au XXI^e siècle ne peut pas être efficace si elle reste bornée à un territoire national.

La majeure partie de l'économie est insérée dans un tissu au moins européen, sinon mondial. Cela concerne aujourd'hui aussi les PME et même les TPE font partie intégrante de ces réseaux, à travers l'appartenance à des filières industrielles.

Cette nouvelle réalité du salariat concerne de la même façon les secteurs publics : les divers mouvements d'externalisation et de privatisation font qu'aucun secteur n'échappe à l'internationalisation.

Tout cela fait que la CES devrait occuper une place centrale dans la mise en œuvre des stratégies syndicales aujourd'hui. Si nous ne regardons que le dossier du commerce international, c'est une compétence de l'Union Européenne.

Un syndicat au niveau national ne peut être suffisant pour peser sur ces politiques-là.

Il faut une organisation syndicale forte, efficace et engagée dans l'action au niveau européen. C'est cela que nous attendons du mandat qui vient de s'ouvrir.

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

L'ACTIVITÉ ET LA PLACE DES RETRAITÉ-E-S DANS LA CGT

Dans son document d'orientation du 50^e Congrès la CGT faisait le constat suivant : « La Révolution démographique, un des grands enjeux du XXI^e siècle... La proportion de la population française ayant plus de 60 ans est passée de 13% en 1900 à 23% en 2013. Dans quelques années 1 Français sur 3 aura plus de 60 ans ».

C'est bien sûr le résultat des acquis sociaux, qui sont des enjeux de luttes au moment où nous marquons les 70 ans de la conquête de la Sécurité Sociale : santé, congés, vacances, hygiène, sécurité au travail, ainsi que des progrès des sciences et techniques. Car il devient possible maintenant pour un retraité de vivre 30 ans, voire plus, en retraite. Ce sont des dizaines d'années libérées des contraintes du travail salarié... ce qui ne veut pas dire « sans rien faire » !

Très souvent le retraité a une vie bien active : engagements familiaux (aide pour les petits-enfants notamment), engagements associatifs multiples (dont LSR), politiques, culturels, sportifs. Ainsi les retraité(e)s participent à la vie économique et sociale.

Ils ont, bien entendu, des besoins, des revendications spécifiques à leur situation (pas seulement maladie et/ou perte d'autonomie). Les retraité-es sont une force sociale déterminante pour peser, en convergence avec les salarié-e-s, sur les choix économiques et politiques et imposer, eux aussi, leur réorientation pour un vrai développement durable au service de l'humain et non plus des profits.

Bien entendu le lien avec l'entreprise, le service, le laboratoire... se distend à la retraite mais d'une part certains conservent des liens en maintenant des activités avec le Comité d'Entreprise par exemple et d'autre part des revendications spécifiques apparaissent avec la nouvelle situation de retraité-e-s :

pouvoir d'achat, aide à l'autonomie, les services publics, les transports, le logement, les loisirs, la culture... Imposer des services de proximité de qualité, l'accès aux soins pour tous, l'aménagement du territoire pour tous les âges... c'est un combat continu, pas facile, que mènent les retraité-e-s, notamment syndiqués CGT.

La CGT intervient souvent sur le thème de la « Continuité Syndicale » auprès des organisations confédérées. Sa politique dans ce domaine se base sur une analyse poussée, fine et bien appuyée sur le futur et les perspectives (voir tous les documents y afférant, c'est impressionnant).

Effectivement les retraité-e-s syndiqué-e-s constituent une forte composante de réflexion, de luttes. Ils agissent souvent dans des aides à des sections syndicales, UL ou UD, en proposant leur expérience sur la formation syndicale aux nouveaux adhérents par exemple. Ils participent aux réflexions dans leurs organisations, très souvent aux manifestations globales qui concernent aussi bien les salarié-e-s que les

chômeurs-euses, les retraité-e-s.

Et c'est là qu'il y a une contradiction au sein de notre CGT : autant l'analyse sur le rôle des retraité-e-s est excellente sur la visée en perspective sociale, autant la façon dont les retraité-e-s sont pris en compte dans ce qu'ils représentent au sein de la CGT ne va pas du tout !

Allez donc expliquer à un retraité qui manifeste ou participe à des tâches et fonctions de syndicat, UL, UD, qu'il ne compte que pour moitié dans la « continuité syndicale » ! Cette contradiction totale est un boulet que traîne la CGT. Quand elle l'aborde, c'est avec frilosité, voire même avec une peur qui demande à être traitée avec lucidité et détermination.

Un retraité doit compter pour un à tous les niveaux d'organisation de la CGT... qui a maintenant 120 ans, une expérience porteuse d'enseignements, la capacité d'investir cette réalité.

C'est ce qui devra être défendu au 51^e congrès confédéral.

André ALLEGRET



RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

AGIRC-ARRCO : LES GRAINES D'UNE ÉRUPTION SOCIALE !



manif du
16 octobre

ACCORD SOUS INFLUENCE

Journée noire que ce 16 octobre, pour les retraites complémentaires du secteur privé AGIRC-ARRCO : pour les retraités, actuels et futurs « des mesures douloureuses vont impacter la pension de retraite complémentaire » mentionne un article de l'express. (Il n'est pas innocent de voir, jouxtant cet article, une publicité vantant les moyens « d'améliorer sa retraite complémentaire » !).

De fait, Le Medef impose (et salue « le courage » des organisations signataires) un report du départ en retraite d'un an par rapport à l'âge du taux plein après que le gouvernement ait « œuvré » pour convaincre les organisations syndicales de signer l'accord. Le premier ministre s'en est « réjoui » !

CONSÉQUENCES DE CET ACCORD ?

Les salariés qui ne pourraient différer leur départ subiraient les trois premières années de retraite un abattement de 10 % : une double peine pour les 56 % de salariés qui ne sont plus en emploi au moment de la liquidation de leur pension et pour les femmes dont la pension est déjà en moyenne inférieure de 40 % à celles des hommes et de 60 % pour les femmes cadres.

Les jeunes générations verraient le niveau de leurs futures pensions diminuer de 8,5 % supplémentaires.

Les retraités, qui subissent déjà depuis des années le gel de leurs pensions, essuieraient de nouvelles baisses de leur pouvoir d'achat pendant

trois années supplémentaires, outre le report au 1^{er} novembre de la revalorisation de leurs pensions.

Quel sens donner au dialogue social quand celui-ci se résume à négocier sur le cahier des charges dicté par le Medef et encouragé par l'exécutif ? Avec cet accord en effet, le patronat s'exonère de la plus grande partie : au total la contribution des salariés actifs et retraités s'établirait à 95 % du besoin de financement contre 5 % pour le Medef. Soit 5,7 milliards à la charge des salariés et retraités contre 300 millions pour le patronat.

Pour autant les régimes ARRCO et AGIRC ne seraient pas équilibrés.

Le Medef propose donc de mutualiser les réserves des régimes par leur fusion créant ainsi un seul régime à prestations non définies qui conduirait à terme à la disparition de celui des cadres.

Il s'ensuivrait un épuisement anticipé de quatre années des réserves de l'ARRCO qui induirait à terme une baisse du niveau des pensions pour tous en particulier pour ceux de l'IR-CANTEC régime complémentaire du secteur public qui s'aligne presque automatiquement sur les règles du privé et qui a encore des réserves très convoitées !

Un marché de dupes très lucratif pour le Medef !

Dans cette affaire, c'est une vraie rupture dans le contrat social. Il s'agit, en effet, de porter un coup décisif à la protection sociale pour précipiter les générations actuelles et futures d'actifs dans les bras des compagnies d'assurance pour préparer leurs retraites. Bien entendu, ni Valls, ni Hollande n'oseront plaider pour la retraite par capitalisation, mais en enjoignant les salariés et leurs représentants à accepter de nouveaux sacrifices, c'est bien le lit de la capitalisation qu'ils préparent.

Alfred GABISON

DES PROPOSITIONS ... ET DES LUTTES !

Les propositions de la CGT sont tout sauf utopiques. Elles permettent de pérenniser un système de retraites en augmentant les ressources plutôt que de baisser leur montant. En effet, il s'agit :

- d'aligner les taux de cotisation appliqués pour la retraite au-dessus du plafond de la sécurité sociale sur ceux pratiqués en-dessous soit une augmentation de 0.93 point de la part salariale des cotisations AGIRC ;

- d'appliquer l'égalité salariale femmes-hommes. Cela permettrait un accroissement des cotisations tel que tout déficit serait effacé à l'ARRCO ;

- d'élargir l'assiette de cotisation aux éléments de rémunération aujourd'hui exemptés (intéressement, participation, épargne salariale...).

Ces propositions invitent au débat, au dialogue avec les premiers intéressés à savoir les jeunes, les salariés, les retraités afin que leur intervention, leur lutte rendent incontournables des progrès sociaux.

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Pour y voir clair dans la généralisation de la complémentaire santé en lien avec le tiers payant, face à l'intense communication du gouvernement et l'avalanche de publicités de la « bancassurance ».

22

Le Lien - N° 185 - nov 2015



Au congrès de la Mutualité le 12 juin dernier, le Président Hollande a appelé à la généralisation de la complémentaire santé pour les retraités d'ici à 2017. Pour les actifs, l'accord national interprofessionnel (ANI) de janvier 2013 a engagé la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise (financée en partie par les employeurs) à partir de 2016.

Quelques chiffres : l'Assurance maladie obligatoire couvre 76% des dépenses de santé. 64% des salariés du privé sont déjà couverts par une complémentaire santé. 5% de la population n'en a pas. Ce taux est plus élevé chez les plus de 80 ans et les 18-30 ans.

Depuis 2000, il existe la CMU-C (couverture maladie universelle-complémentaire) pour 6% de la population et depuis 2005, une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS). Cet ANI ne concerne pas les exclus du marché du travail : chômeurs et jeunes qui sont justement les plus pauvres et les plus malades.

employeurs - dont l'État lui-même, non versées à l'URSSAF, c'est l'intrusion des gouvernements dans les affaires de la Sécurité sociale (fixation des taux de remboursements, forfait hospitalier, loi de financement de la Sécu, etc.), qui sont la base de la nécessité d'une complémentaire santé pour être mieux couvert.

Une étude détaillée de l'IRDES (Institut de recherche et de documentation en économie de la santé), « Questions d'économie de la santé », n°209 de mai 2015, montre que la généralisation de la complémentaire santé ferait passer la non couverture de 5% en 2012 à 4% si tous les salariés adhéraient au dispositif, donc un effet modeste.

Évidemment, souscrire une complémentaire santé entraîne un coût immédiat pour un bénéfice potentiel mais pas certain, ce qui fait qu'un nombre d'assurés ne souhaite pas en souscrire une car pris en charge à 100% pour une Affection Longue Durée ALD ou une invalidité.

C'est la multiplication des exonérations de cotisations sociales accordées massivement au patronat depuis 1991 (plus de 500 milliards d'euros à ce jour), compensées incomplètement par les impôts (payés à 76% par les salariés et les retraités), c'est la masse de cotisations dues par les

Le tiers payant suppose d'avoir une complémentaire santé. Pour aider à en financer la souscription, l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé est versée aux assurés dont les revenus sont compris entre 720 et 973 euros par mois pour une personne seule. Cette aide est de 550 euros par an pour une personne seule de plus de 60 ans, soit environ la moitié du coût.

Le projet de loi santé de la ministre Marisol Touraine, c'est aussi et surtout la réduction des durées de séjour à l'hôpital, les restructurations forcées des établissements de santé dans des « groupements hospitaliers de territoires » avec des milliers de fermetures de lits, d'hôpitaux et de maternités de proximité.

La généralisation du tiers payant (voir Le Lien n° 182, mars 2015), selon le gouvernement, ferait de cette loi une « loi de justice sociale ». Qu'on en juge.

Pour bénéficier du tiers payant intégral, les bénéficiaires de l'ACS doivent choisir une complémentaire santé dans la liste arrêtée par le gouvernement. Dans cette liste il y a de nombreuses mutuelles et aussi une offre dite « assureurs complémentaires solidaires » où on trouve AXA, Générali, GAN, Groupama, bref, la fine fleur des assurances privées. C'est l'appel officiel à la concurrence. Les sociétés d'assurances qui multiplient la publicité dans les médias s'engagent dans la brèche ainsi ouverte pour capter un nouveau marché.

Le tiers payant généralisé, c'est le cheval de Troie des assurances privées.

Philippe BOUYRIES

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

LA MGEN « REFOND » SA POLITIQUE MUTUALISTE

La MGEN est LA mutuelle historique des enseignants (et au delà, des salariés de l'enseignement supérieur, des EPST, etc.). Sans doute, de nombreux syndiqués de la FERC y adhèrent et sont concernés par cette « refondation ».

Le nouveau code de la Mutualité qui transcrit toute une série de directives assurantielles de l'Union européenne, aligne de fait les mutuelles sur le fonctionnement des compagnies d'assurance.

Les dirigeants de la MGEN qui ont toujours accompagné les contre réformes visant la santé et la Sécurité sociale, viennent de faire prendre par l'AG extraordinaire du 11 avril dernier une décision qui rompt avec le principe fondateur de solidarité entre générations, entre bien portants et malades : en effet, à partir du 1er janvier 2016, il y aura des cotisations différentes selon 4 « offres » donnant lieu à des prestations différentes.

Autrement dit, comme avec les assurances privées où la couverture du risque est en proportion des moyens qu'y consacre l'assuré. Les différents taux de cotisations seront modulés en fonction des tranches de revenus et de l'âge.

A cette date, les adhérents actuels seront basculés vers « l'offre de référence » ou niveau 3.

Le magazine « Valeurs mutualistes » n°298 de septembre-octobre 2015 annonce « d'indispensables évolutions prestataires et contributives », l'augmentation des cotisations et la mise en place de 4 propositions de couverture en pourcentage du revenu par tranche d'âge.

Dans cette publication papier envoyée à tous les adhérents de la MGEN, aucune indication sur les nouveaux taux de cotisation, ni d'indications chiffrées sur les différentes couvertures correspondantes.

Il faut avoir accès à Internet, aller sur le site mgen.fr pour trouver ces renseignements et encore, pas dans le dépliant de l'offre 3 « de référence » mais dans « statuts et règlements » jusqu'à la page 31 : *Pour les actifs, 8 tranches d'âge de 5 en 5 ans de moins de 30 ans à plus de 60 ans, le taux de cotisation varie de 2,26 à 3,20%.*

Pour les retraités, 2 tranches, moins de 70 ans et plus de 70 ans.

Il faut aller page 32 pour trouver les taux correspondants : 4,02% pour les moins de 70 ans et 4,19% au-delà (3,56% actuellement, quel que soit l'âge).

Quant aux prestations, modulées selon le choix de cotisation, il faut se rendre à la page 36 pour en avoir une idée ⁽¹⁾. Transparence ?



Philippe BOUYRIES

⁽¹⁾ Au jour de la rédaction de ce billet (30 octobre), la MGEN n'a toujours pas communiqué les nouvelles conditions aux adhérents.

« Face à l'inflation inexorable des dépenses de santé, au désengagement progressif de la Sécurité sociale et l'accroissement des taxations sur les organismes complémentaires, MGEN est contrainte de faire évoluer ses cotisations. » (site mgen.fr).

**Désengagement de la Sécu ?
Pas pour tout le monde !**

La ministre Marisol Touraine dont le projet de loi arrive cet automne au Sénat et dont nous avons déjà dit tout le mal que nous en pensons, en particulier pour les retraités, est d'habitude prompte à dénoncer les assurés, coupables, selon elle, de surconsommation de médicaments, d'actes inutiles, bref, responsables du déficit de la Sécu. Par contre, elle a été fort discrète à propos de la mesure en vigueur depuis le début de l'année qui va encore ponctionner la Sécu au profit des pharmaciens.

Pour chaque boîte de médicament, le pharmacien perçoit un « honoraire » de 0,82 € remboursé à 65% par la Sécu. Le reste, 0,29€, est pris en charge par votre mutuelle - si vous en avez une - . Ce n'est pas tout, si votre ordonnance comporte cinq (ou plus) médicaments différents, le pharmacien perçoit un honoraire supplémentaire pour « ordonnance complexe » de 0,51€. Le diplôme de pharmacien (bac +6) doit être un peu léger pour servir plus de 4 médicaments. Une compensation pour ce travail complexe s'impose !

Merci la Sécu : ce dernier honoraire est pris en charge intégralement par l'Assurance maladie.

Comités d'entreprise



Depuis plus de 30 ans, la Macif est partenaire des comités d'entreprise.

Notre longue expérience au sein de l'économie sociale nous a permis d'identifier vos besoins spécifiques et de développer une protection parfaitement adaptée.

La Macif est l'assureur privilégié des CE en France !

Vous voulez en savoir plus, rendez-vous en point d'accueil ou sur www.macif.fr

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort.

